

OxLUPIN

Société par actions simplifiée

Siège social : 3 avenue Marie Reynoard, 38100 GRENOBLE, France
950 718 213 R.C.S GRENOBLE

PROCES-VERBAL DE LA DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 SEPTEMBRE 2023

L'an 2023,

Le 25 Septembre à 17 heures,

Au siège social, à Grenoble,

L'associé unique de la société par actions simplifiée OxLUPIN au capital de 50 000 euros, divisé 5 000 actions de 10 euro chacune, constate qu'il y a lieu de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de date de clôture du premier exercice ;

Première résolution

L'assemblée générale, décide la modification de la date de première clôture de l'exercice social au 30 Septembre 2024, précédemment fixée au 30 Septembre 2023.

Deuxième résolution

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes les formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par les associés, après lecture.

Monsieur Roni CARTA
Président et associé unique de la SASU OxLupin

